



*Centre Communal d'Action Sociale*

# **Décisions du Président du CCAS**

**Publiées sous forme électronique en application des dispositions des articles L. 2131-1  
et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales**

---

**Juillet 2023**

Référence	Intitulé	Transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de Maine-et-Loire
<b>DEC-2023-008</b>	Nominations mandataires de la régie d'avance de délivrance des aides et secours du service action sociale (Léa CHENE, Ibtisem BENABDESLAM, Badr REGUIEG, Jocelyne MULLER, Emma ROPERS et Emma MORICE) au 19 juin 2023	27/07/2023



Centre Communal d'Action Sociale

**DECISION**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale  
Maire de la Ville d'Angers

Vu la décision en date du 10 octobre 2022 instituant une régie d'avance pour la délivrance des aides et secours ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du *19 juin 2023*

**DECIDE**

**ARTICLE PREMIER** - Mme Léa CHENE, Mme Ibtisem BENABDESLAM, M. Badr REGUIEG, Mme Jocelyne MULLER, Mme Emma ROPERS et Mme Emma MORICE sont nommés mandataires de la régie d'avance de délivrance des aides et secours du service Action sociale, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

**ARTICLE 2** - Il est mis fin aux fonctions de mandataire M. Abdelghani ARAB, M. Abdessatar EL BAHRI, Mme Catherine LEGARDIN, Mme Léa LEFORT, Mme Marie-Hélène PICQ.

**ARTICLE 3** - Les mandataires ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

**ARTICLE 3** - Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle de n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

FAIT à Angers, le

Jean-Marc VERCHERE

SIGNATURES DES  
MANDATAIRES PRECEDEES DE  
LA FORMULE MANUSCRITE  
« VU POUR ACCEPTATION  
vu pour acceptation. *BENABDESLAM*

*« vu pour acceptation »*

*Vu pour avis conforme*

Nicolas VAN WYNENDAELE  
Inspecteur div. des Finances publiques  
Adjoint au chef de service comptable  
Par délégation

*« vu pour acceptation »*



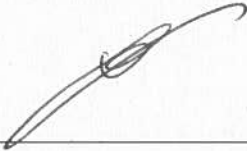



*Vu pour acceptation*

SIGNATURES DU REGISSEUR  
TITULAIRE PRECEDEES DE LA  
FORMULE MANUSCRITE « VU POUR  
ACCEPTATION »

*Vu pour acceptation*

*Vu pour acceptation*

Signatures

DARCY Amélie	
CHENE Léa	
BENABDESLAM Ibtisem	
REGUIEG Badr	
MULLER Jocelyne	
ROPERS Emma	
MORICE Emma	